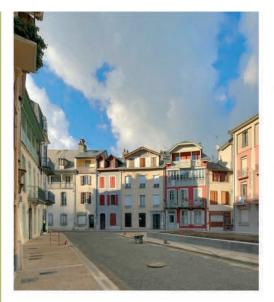


Bagnères modernise son image... N° 1 décembre **2012**



Patrimoine, Culture,Casino... la ville fait peau neuve



La Gespe / AlamZic : partenariat

infos

BAGNERES



DE-BIGORRE

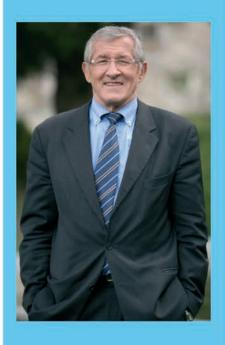


Personnel : départs, arrivées et évolutions



Tour de France : la grande boucle a choisi Bagnères de Bigorre...

1,8 % : baisse de la part communale sur la taxe d'habitation...



, may				
r 3				
	-12	and the second		
	100		ali	

3 Transfert de compétences

- 5 Personnel
- 6 Identité visuelle
- 7 Atelier du patrimoine
- 8 Assises de la Culture
- 9 Salle de spectacles du Casino
- 10 Place d'Albret
- 11 Désherbage
- 13 Brèves
- 17 Saison culturelle

Bagnères Infos, magazine institutionnel d'information édité par la Mairie de Bagnères-de-Bigorre 28 place des Vignaux - BP 156 - 65200 Bagnères-de-Bigorre Directeur de la publication : Rolland Castells, maire Création graphique : Confluence Rédaction : Gaëlle Bleslu Crédits photos : Pixbynot/Ville de Bagnères, J.N. Herrantz/Grand Tourmalet Dépot légal à parution

EDITORIAL

Comme voté et annoncé, la part communale de la taxe d'habitation a baissé de 1,8% et celle de la taxe foncière a été strictement maintenue. Il convient de le rappeler, au moment où nos administrés reçoivent leurs avis d'imposition qui concernent à la fois la taxe sur l'audiovisuel perçue par l'Etat, la fiscalité du Conseil Général et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevés par la Communauté de Communes.

Depuis de nombreuses années, la fiscalité de notre ville est stabilisée mais nous sommes bien conscients qu'elle pèse toujours trop lourdement sur beaucoup de foyers. Notre cité n'échappe pas à la tendance bien connue qui consiste à demander toujours plus à la collectivité tout en souhaitant payer de moins en moins. En 2012, c'est la première fois, depuis une quarantaine d'années, que les impôts communaux sont diminués.

Notre collectivité s'est imposée de nombreuses contraintes pour réaliser des économies sans pour autant réduire l'investissement ou mettre en difficultés les nombreuses associations dont nous soutenons les actions. L'accompagnement apporté n'est guidé que par le respect de l'intérêt général et l'expression d'une véritable solidarité. Le budget 2013 sera établi avec la volonté de poursuivre la réduction des impôts communaux, en assurant le bon entretien du patrimoine communal, le renouvellement normal des équipements et en poursuivant toutes les actions qui contribuent à maintenir une bonne qualité de vie dans notre ville.

Il y a quelques semaines, la Communauté de Communes a décidé, à l'unanimité des 53 délégués présents ou représentés sur 58, du transfert et de l'exercice de nouvelles compétences à compter du 1er janvier prochain. Pour être applicable, cette décision devait être entérinée par les Conseils Municipaux des communes membres à la majorité des deux tiers. Les communes se sont prononcées favorablement et la plupart d'entre elles à l'unanimité.

La mise en œuvre de services communs, dès le début de l'année, entre la ville et la CCHB, va permettre d'optimiser la gestion des ressources humaines et de réaliser des économies d'échelle sur les deux collectivités. C'est bien par la mutualisation des moyens et par le portage communautaire des compétences qui le justifient que, progressivement, la fiscalité sera allégée.

Les efforts d'économie devront être poursuivis et accentués à tous les niveaux et par tous, sans pour autant porter atteinte à la qualité du service public. Il s'agit d'une réelle responsabilité et d'une prise de conscience collective.

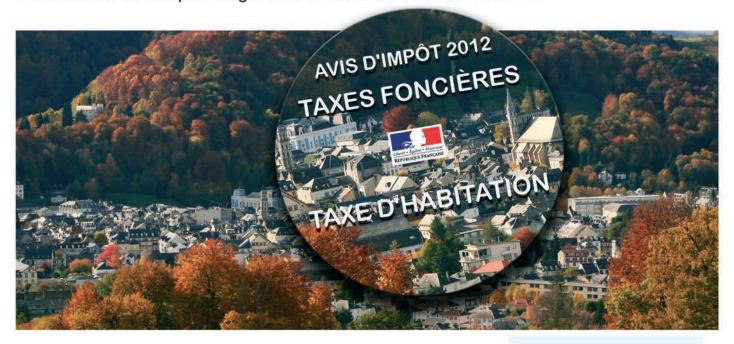
A l'approche de cette fin d'année, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, de très belles fêtes de Noël et je vous présente tous mes meilleurs vœux, de santé et de bonheur, pour 2013.

Rolland CASTELLS Maire de Bagnères-de-Bigorre Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre Conseiller Général

LES IMPÔTS FONCIERS

LA COMMUNE A BAISSÉ LA TAXE D'HABITATION

Tout augmente ? Pas si sûr. La Ville de Bagnères-de-Bigorre a baissé la taxe d'habitation et n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière.



elon son statut, chaque foyer doit s'acquitter tous les ans d'une ou deux taxes locales :

la taxe d'habitation est due par les locataires et les propriétaires occupant un logement au 1er janvier,

la taxe foncière sur les propriétés bâties, est due pour tous les immeubles dont on est propriétaire au 1er janvier.

Comment sont-elles calculées ?

Chacune de ces deux taxes est calculée par application d'un taux sur une valeur locative, fixée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de la superficie de l'immeuble, de son confort et de son emplacement.

Chaque année :

- la loi de finances (votée par les parlementaires) décide de l'indice d'actualisation de la valeur locative de ces taxes,
- les collectivités, lorsqu'elles votent leurs budgets respectifs, fixent les taux d'imposition par taxe.

Les évolutions en 2012

- Pour la taxe d'habitation :

La commune a voté un taux de 20,49% soit une diminution de 1,80% par rapport à 2011. La Communauté de Communes a maintenu le taux à 10.68% tel qu'il lui a été transféré par le Conseil Général. La CCHB n'a pas prélevé, pour l'instant, de fiscalité sur les ménages.

Pour 2012 la commune a bien diminué votre taxe d'habitation de 1,80%.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :

La commune a voté un taux de 22,11% rigoureusement identique à celui de 2011. Le Conseil Général a voté un taux de 24,69% pour 2012 contre 24,09% en 2011, soit une augmentation de 2.5%.

Pour 2012 la commune n'a pas augmenté les impôts fonciers.

L'augmentation du total à payer est dû à l'actualisation des bases liée à l'inflation, à l'augmentation du taux du Conseil Général et à l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la Communauté de Communes, qui ne fait que répercuter le coût réel du service qu'elle assume.

La répartition des impôts directs locaux

La loi de finances pour 2010 a remplacé la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale (CET).

En contrepartie, elle a prévu à compter de 2011 : une nouvelle répartition des impôts directs entre les collectivités territoriales, des transferts d'impôts d'état aux collectivités et la mise en place à leur profit d'une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

La commune :

- conserve la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation.

Le Conseil Général :

- perd la taxe d'habitation et la taxe foncière ;
- conserve la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- devient attributaire de la fraction régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La Communauté de Communes :

- perd la taxe professionnelle
- devient attributaire de la taxe d'habitation du Conseil Général ;
- perçoit la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

MUTUALISATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

De nouvelles compétences ou équipements, précédemment gérés par la ville de Bagnères, seront transférés à la CCHB au 1er janvier 2013. Une mutualisation de services va également être opérée. Explications par Rolland Castells.



Bagnères Info : Comment a débuté : nant une qualité de services et d'aménale transfert de compétences des communes vers la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre ?

Rolland Castells : La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre a été : créée en décembre 1994 par 16 communes des cantons de Bagnères et de Campan. Ces communes ont à l'époque transféré, partiellement ou totalement, à la CCHB des compétences qu'elles exerçaient (les compétences transférées ne pouvant plus être exercées par les communes). Parmi les compétences en question, on trouvait : le développement économique, l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie. Depuis, d'autres compétences ont été transférées à la communauté : les services à la personne (centre de loisirs, crèches, portage des repas...), la cuisine centrale, l'abattoir... etc.

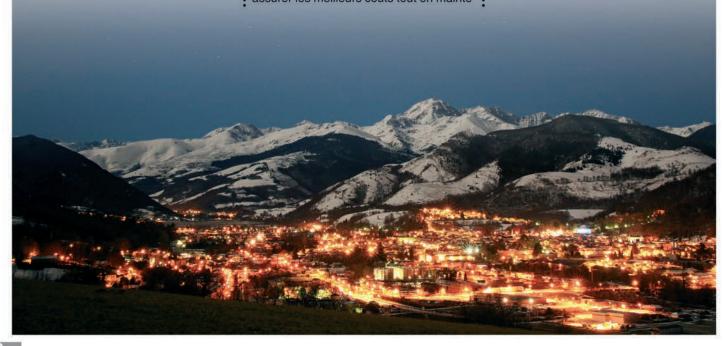
Pourquoi ces compétences ontelles été transférées ?

Ces actions intéressent l'ensemble du territoire, il est donc juste et normal qu'elles soient portées par ce territoire. Il est également plus efficace de se grouper pour assurer les meilleurs coûts tout en maintegement, plutôt que de se faire concur-

Quelles en sont les incidences financières?

Ces transferts ont bien entendu des incidences financières. A la création de la CCHB. les communes avaient choisi de prendre le régime fiscal de la "Taxe Professionnelle Unifiée". Ce faisant, elles renonçaient à percevoir la taxe professionnelle en direct. Toutefois, comme prévu par la règlementation, le montant perçu au moment de la création (15 828 850 francs), diminué du montant des charges transférées (85 526 francs), leur est reversé par la communauté. C'est ce qu'on appelle l'attribution de compensation. Lorsqu'une commune transfère une compétence à une communauté, elle lui transfère en même temps les charges, nettes de produits, qui étaient engagées pour l'exercer. La Communauté fait ensuite son affaire de l'évolution de ces charges et recettes.

L'Etat accompagne ces mouvements en améliorant la Dotation Globale de Fonctionnement des groupements des communes.



Quelle est la prochaine étape ?

Le 29 octobre dernier le Conseil Communautaire a délibéré favorablement et à l'unanimité pour de nouveaux transferts :

* de la Commune de Bagnères :

- la Médiathèque,
- le cinéma le Maintenon,
- la Halle aux Grains,
- l'AlamZic
- le Stade Nautique André de Boysson,

* des communes de Bagnères et de Pouzac :

le stade de football du SIVU des sports,

* des communes d'Asté, Beaudéan, Campan, Montgaillard et Pouzac : les terrains de football et leurs annexes,

* des communes d'Asté, Beaudéan et Campan :

l'animation et la valorisation du patrimoine baroque.

Ces équipements représentent un enjeu territorial, soit parce que leur fréquentation dépasse le cadre communal, soit parce qu'ils participent à l'attractivité partagée du territoire.

Il s'agit donc d'une grande avancée pour le territoire communautaire qui s'engage dans les secteurs du sport et de la culture.

Les transferts concernent plus significativement la ville de Bagnères, qui reste propriétaire des équipements et qui les met à disposition par convention. Les agents travaillant dans ces structures sont mutés à la CCHB en gardant leur statut et les avantages acquis.

Toutes les charges, mais aussi tous les produits inhérents aux services et aux équipements sont transférés à la communauté. Le gros entretien et le renouvellement des biens seront à la charge de la CCHB.

Par ailleurs, la réflexion se poursuit pour l'organisation d'un CCAS intercommunal et pour des services scolaires communs

Quels sont les avantages pour la CCHB?

- Tous les services seront accessibles aux mêmes conditions tarifaires.
- La dotation reçue de l'Etat sera
- Les élus de la CCHB participeront aux décisions concernant ces deux secteurs.

Le sport et la culture constituent bien deux enjeux d'importance pour le territoire, tant pour son attractivité que pour sa qualité de vie.

Et pour la ville de Bagnères ?

- L'évolution des charges correspondant à ces transferts sera prise par la CCHB.
- L'investissement futur sera assumé par la communauté de communes.

Les deux collectivités seront gagnantes dans la gestion et l'organisation.

Les collectivités se partagent les coûts en fonction de la "consommation de services" Les services communs qui seront mis en place au 1er janvier 2013 :

- Direction de l'organisation et des moyens,
- Direction Financière,
- Direction Ressources Humaines et service,
- Secrétariat du Maire et Président,
- Communication,
- Informatique,
- Accueil, courrier et protocole,
- Direction technique et bureau d'études,
- Atelier de mécanique,
- Atelier réseaux,
- Magasin/achats.

Ce dispositif va permettre d'améliorer l'efficacité des services et de clarifier le processus de décisions. Il permettra également de bonifier l'aide de l'Etat.

Un territoire commun ... pour une gestion en commun

- Antist
- Argelès-Bagnères
- Asté
- Astugue
- Bagnères-de-Bigorre
- Banios
- Beaudéan
- Bettes
- Campan
- Cieutat
- Gerde
- HaubanHiis
- Labassère
- Lies
- Marsas
- Mérilheu
- Montgaillard
- Neuilh
- Ordizan
- Orignac
- Pouzac
- Trébons
- Uzer

E n
parallèle à ces transferts, une mutualisation de services a été organisée. En quoi consiste-t-elle?

consiste-t-elle ?
De façon très complémen-

taire, une autre décision a été prise par les élus de la communauté et de la Ville. Depuis la création de la CCHB, dans un souci d'optimisation financière et d'organisation, les personnels de la ville de Bagnères assuraient de nombreuses tâches à son profit moyennant une facturation reposant sur un contrat de prestations de services.

La Loi du 16 décembre 2010 a fixé un nouveau cadre règlementaire pour ce type de relations, c'est ce qu'on appelle la "mutualisation de services" ou la création de "services communs".

Il s'agit de rationaliser les services de la ville et de la CCHB en partageant des compétences en matière de ressources humaines et en optimisant la gestion du personnel.

DÉPARTS ET ARRIVÉES

Ces derniers mois, l'encadrement des services a connu plusieurs changements : des départs en retraite, des évolutions et de nouveaux recrutements. Le point sur ce renouvellement.

Les départs



Jean-Michel Aguirre

Jean-Michel Aguirre a fait valoir ses droits à la retraite après un passage de dix-huit années dans les services de notre collectivité. Dans un premier temps, il dirigeait le service sport et culture et, dans un deuxième temps, les services de la station de La Mongie. Le 30 novembre dernier, Rolland Castells le remerciait pour son engagement en faveur de notre ville tout en saluant "sa grande carrière sportive, et en rappelant en particulier, qu'au cours de sa carrière au plus haut niveau, il n'avait porté qu'un seul maillot, celui noir et blanc du Stade Bagnérais. Un grand merci Monsieur Aguirre et excellente retraite!"

Alain Founeau

Mis à disposition de la ville par la Direction Départementale de l'Equipement, en 1991, Alain Founeau est ingénieur diplômé de l'école des Travaux Publics de l'Etat. Il a occupé la fonction de directeur du développement, puis assuré la supervision de l'urbanisme et l'intérim de la direction des services techniques avant de prendre la direction de la station de La Mongie. Il a dirigé la SEMADEV jusqu'à ce que cette société d'économie mixte soit fusionnée avec la SEMETHERM en 2011. Alain Founeau a largement contribué à l'aboutissement de nombreux projets portés par la ville ou la CCHB. Il a reçu les remerciements du maire et des représentants des deux collectivités pour sa compétence et son engagement.

Jacques Léon

Jacques Léon a quitté sa fonction de directeur général des services de la ville de Bagnères-de-Bigorre et de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre pour prendre définitivement sa retraite courant 2013. En mai 1991, après avoir assumé la fonction de directeur financier de l'OPAC 65, il intègre les services de la Ville pour seconder le secrétaire général de l'époque, Paul Castéra. Très rapidement, il impulse une nouvelle organisation. Il s'implique fortement dans la création de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre et la réalisation de très nombreux projets. En 2001, il prend officiellement la direction générale des services, fonction qu'il assumait de fait depuis plusieurs années, en plein accord avec son prédécesseur. Jacques Léon a mis toute son énergie et sa compétence au service des deux collectivités. A l'occasion de la cérémonie de départ, le maire dira de lui : "il a été un fonctionnaire territorial exemplaire qui aura marqué l'histoire de notre cité par un engagement sans faille. Je lui exprime toute ma reconnaissance et toute ma gratitude". Jacques Léon a reçu l'hommage des personnels et des élus municipaux et intercommunaux les 27 septembre et 5 octobre derniers.

Les évolutions

Agnès Lazarevitch

Agnès Lazarevitch a intégré les services de la ville de Bagnères en février 2009, en qualité de directrice de l'urbanisme et de l'aménagement. Précédemment, elle a occupé, successivement, différentes fonctions dans des agences d'architecture et à l'OPAC du Val de Marne. En 1996, elle fait le choix de vivre à Bagnères et devient responsable de projet à l'OPAC 65 pour, en 2003, assumer la direction du service technique de la communauté d'agglomération du "Grand Tarbes". Architecte diplômé d'Etat et urbaniste, elle a très rapidement pris la mesure de ses nouvelles responsabilités en imprégnant de toute son expérience le secteur Urbanisme et Aménagement. Jacques Léon ayant programmé sa cessation d'activité, en accord avec le maire, lui propose dès le mois de mai 2010 d'envisager de prendre sa succession. Dans cette optique, elle pilote pour le compte de la CCHB les études préalables à la mise en œvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Jacques Léon lui confie l'étude relative à la mutualisation des services et la réflexion sur l'élargissement des compétences de la CCHB. Passionnée par l'aménagement et le développement, soucieuse d'une qualité environnementale globale, c'est avec beaucoup de détermination qu'elle a pris sa nouvelle fonction de directrice de l'organisation et des moyens de la ville et de la CCHB le 1er septembre 2012.

Les recrutements

Marie-Anne Bellec

Marie-Anne Bellec a pris la responsabilité du service Urbanisme et Aménagement de la ville le 6 août 2012. Elle assumait la direction du pôle Prospective, Aménagement et Cadre de Vie de la commune de Saint-Grégoire en Ille-et-Vilaine (8 700 habitants). Elle est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA en droit de l'environnement et d'un DESS en droit de l'urbanisme et de la construction. C'est l'attrait de notre région et de notre ville qui l'ont amenée à proposer sa candidature.

Valérie Teulé

Valérie Teulé vient d'être recrutée par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre en qualité de directrice financière, sur un poste mutualisé avec la ville de Bagnères. C'est donc le premier recrutement direct dans le cadre de la création de services communs entre la ville et la communauté. Valérie Teulé a pris ses nouvelles fonctions le 3 décembre. Elle vient de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes où elle assurait la fonction de directrice des finances et du développement. Elle est titulaire d'un DEA de stratégies de l'insertion internationale et d'une maîtrise de sciences économiques.



UN NOUVEAU LOGO POUR LA VILLE

Bagnères modernise son image

La ville s'est dotée d'une nouvelle image. Un logo, à la fois plus moderne et plus en phase avec ses valeurs fondamentales, qui symbolise le renouveau de la cité thermale. Décryptage.

'ancien logo datait du début des années 90. Il était passé de mode mais un simple dépoussiérage n'aurait pas suffit. "Nous avions la volonté d'un changement de fond, d'un signal fort à l'image de l'évolution de Bagnères", souligne Rolland Castells. Exit la montagne, le ciel bleu et la verdure que chaque ville des Pyrénées peut s'approprier: retour aux sources. "Nous souhaitions revenir aux fondamentaux, mettre en avant la richesse de notre patrimoine et l'omniprésence de l'eau dans la ville, tout en affichant notre modernité". Ce défi a été confié à l'agence Confluence, installée à Bordères-surl'Echez et dont le responsable, Francis Fourcade, connait très bien Bagnères puisqu'il y vit. Les concepteurs se sont appuyés sur plusieurs critères imposés pour conduire leur réflexion : imaginer un logo évocateur, fédérateur et dynamique, en cohérence avec les fondamentaux de la ville et en harmonie avec les couleurs de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, du Grand Tourmalet et du Conseil Général.

Pourquoi un nouveau logo ?

Cette nouvelle identité permet de renforcer la visibilité de la ville, de redonner une place facilement identifiable aux projets portés par la commune. La création de ce visuel est un premier pas vers une stratégie de communication renforcée. "Nous n'avons pas l'habitude de suffisamment communiquer", reconnaît Rolland Castells. "Nous agissons beaucoup en oubliant souvent de le faire savoir. Il est temps que cela change!"



Une mère fondatrice qui abreuve

Pour déterminer les positionnements à adopter, l'agence a interrogé des élus et des agents de la commune sur leur perception de Bagnères. "Plus que le rugby ou la Tour des Jacobins qui sont des symboles "virils", une image est rapidement ressortie des discussions : celle d'une ville douce et féminine auprès de laquelle on aime revenir, une ville-source qui abreuve", explique Francis Fourcade. "C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'une mère fondatrice, d'une sorte de Marianne bagnéraise". Pour la concevoir, les graphistes se sont inspirés de la Danaïde, la statue de marbre installée au jardin des Vignaux. Il a ensuite fallu illustrer la présence dynamique de l'eau et imaginer un code couleur qui synthétise ceux des territoires environnants. Aux couleurs rajeunies de l'ancien logo, s'est ajouté le marron qui fait référence au patrimoine. Plus de 70 variantes ont été dessinées avant de parvenir à une version définitive mais le résultat a fait l'unanimité. "Ce nouveau logo illustre parfaitement le renouveau de notre ville", se réjouit Rolland Castells. "Je suis très heureux de constater qu'il plaît beaucoup aux Bagnérais".

En complément à ce visuel, l'agence Confluence a élaboré une charte graphique qui détaille toutes les règles de son utilisation. Un outil indispensable pour les imprimeurs, les structures extérieures, les associations ou tout autre partenaire de la Ville de Bagnères. Le coût total de conception du logo et de la charte graphique s'élève à 11 000 euros. Les transformations s'opèrent petit à petit mais la plupart des supports de communication de la ville devraient arborer le nouveau logo au 1er janvier 2013. Prochaine étape : la refonte de la signalétique des bâtiments municipaux. Une étude est actuellement en cours pour la simplifier et l'harmoniser.

ATELIER DU PATRIMOINE

un espace de travail collaboratif

L'Atelier du Patrimoine est un groupe de travail constitué de représentants de la commune et de citoyens. Il permet d'échanger sur tous les projets qui concernent le patrimoine de la ville..

'idée est née au cours d'une : trice de la médiathèque ; Nathalie : réunion publique organisée par ! Padiolleau, service de l'urbanisme et de la municipalité. Ce jour-là, les échanges concernaient l'Aire : Façade" ; Gaëlle Bleslu, chargée de comde Valorisation de l'Architecture et de Patrimoine de la ville. : Les citoyens :

Jean-Marc Luce, professeur retraité en histoire de l'art et archéologie ; Pierre Debofle, président de la Société Ramond ; Philippe Guitton, architecte ; Jean Eyssalet, photographe professionnel retraité ; Pierre Laquet, ancien commerçant et écrivain ; M. Couget, de la boutique "Restau'Art" ; Magalie Nogaro, présidente de l'association des commerçants ; Philippe Lamothe, pâtissier ; Marc Besson, libraire ; Clément Soisson, membre du Cartel Bigourdan (organisation de

concerts de musiques actuelles) ; Christine Neveu, présidente de l'Amicale Laïque de Canoë-Kayak; Philippe Lhez, artiste peintre; Stéphanie Lévêque, archéologue; Gérard Joly, photographe amateur de l'Amicale Photo-Ciné de la Bigorre; Dominique Portier, membre du comité local de Nature Midi-Pyrénées; Labrunée, président de l'Avenir Cycliste; Christiane Audo, directrice d'école; Roseline Giusti, historienne du design et critique d'art; Colombre Candillier-Naud, association

- Les experts :

René Colonel, architecte des Bâtiments de France; François De Barros, architecte et directeur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Pierre Hamelin, urbaniste et directeur-adjoint du PACT Béarn-Bigorre (ingénierie sociale du logement pour améliorer l'habitat).

"Patrimoine des Hautes-Pyrénées".



Les membres de l'atelier

- Les représentants de la Ville :

Rolland Castells, maire.











ASSISES DE LA CULTURE

une réflexion collective

Organisées à l'initiative d'acteurs culturels locaux et avec le concours de la Ville de Bagnères, les premières Assises de la Culture ont ouvert le débat vers un travail commun.

Est apparue

clairement la nécéssité

de structurer les initiatives

et de se fédérer

en placant la culture

au centre des attraits

du territoire

lus de 200 personnes ont répondu à l'invitation de Jean-Marc Luce et Sylvio Brianti, les instigateurs du projet. Acteurs privés ou associatifs, responsables institutionnels ou simple citoyens, les participants aux Assises de la Culture se sont retrouvés, les 16 et 17 novembre, autour d'une même volonté : faire bouger ensemble leur territoire.

"Une réflexion collective est bien nécessaire pour construire une action culturelle ambitieuse qui colle au territoire", explique

Rolland Castells, le maire de Bagnères et président de la CCHB. "Le rôle de la collectivité est d'être à l'écoute des acteurs et du public, pour apporter les meilleures réponses et faciliter l'émergence des projets. Notre responsabilité est aussi d'assumer la protection et la mise en valeur du patrimoine".

L'objectif de cette démarche est de réaliser un état des lieux, un inventaire des projets et une remontée d'idées, dans le but d'aider les élus à développer une politique culturelle pour le territoire de la Haute-Bigorre.

En parallèle aux débats généraux, deux ateliers

ont été animés par des médiateurs : François Giustiniani, directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées pour l'atelier "Patrimoines" (matériels et immatériels) et Pierre Domengès, directeur artistique de la scène de musiques actuelles de la Gespe pour l'atelier "expressions vivantes" (créations et pratiques). Avec quatre mots-clés pour orienter les réflexions : faciliter, stimuler, croiser et diffuser.

Les enjeux de la démarche concernent aussi bien des domaines artistiques que scientifiques, populaires ou savants, marchands ou de service public. D'eux dépendent en grande partie l'économie d'un secteur non négligeable, mais aussi, et peut-être avant tout, la qualité du "vivre ensemble".

"Les discussions n'ont pas porté sur des revendications individuelles mais bel et bien sur des questions d'intérêt général", se réjouit Jean-Marc Luce. "L'ambiance de travail était extrêmement agréable". Sylvio Brianti confirme : "Nous avons senti une véritable dynamique, une volonté générale de s'impliquer".

"Un interlocuteur permanent pour les élus"

De ces débats ont été identifiées de nombreuses pistes d'évolution : un besoin de davantage de lieux de rencontre et de synergie, la nécessité de structurer les initiatives et de se fédérer, l'importance de placer la culture au centre des attraits touristiques du territoire, de mieux diffuser l'information culturelle... etc.

Mais beaucoup d'idées émises au cours des discussions se confrontent difficilement aux réalités.

"Peu de personnes sont au fait du fonctionnement des institu-

tions", explique Jean-Marc Luce. "Nous avons assisté à l'expression d'un rêve qui n'intègre pas toujours le fonctionnement institutionnel ou économique. Mais ce sera l'étape suivante de notre travail : après avoir fait remonter la libre parole citoyenne, il nous faudra établir un rapport intelligent entre ce que l'on perçoit et la réalité pour intégrer les projets dans le cadre

Avec ces assises, un groupe de travail solide et élargi s'est monté. "Nous constituons désormais un interlocuteur permanent pour les élus, une boîte à idées structurée. Nous pourrons

ainsi être associés aux réflexions globales. Les acteurs ont des rêves, les élus travaillent avec des réalités et quand on s'éclaire les uns les autres, on en sort pacifiés".

Le résultat du travail de cette première session fera l'objet, en 2013, d'une restitution en direction des collectivités locales (communes, département et région), ainsi que de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il permettra l'émergence de nouvelles actions communes.



Contact:

Assises de la Culture, 4 rue du 19 mars 1962, 65200 Bagnères-de-Bigorre, 06 09 37 81 89, assisesculturebagneres@yahoo.fr

SALLE DE SPECTACLE DU CASINO

les travaux ont débuté

La rénovation des murs et de la toiture de l'ancien théâtre du Casino est lancée. En parallèle à ces travaux, une étude de positionnement de la future salle de spectacle est en cours.

octobre avec une première : tranche de travaux concerne l'extérieur du bâtiment. Il s'agit de sauvegarder cette partie de l'édifice qui, depuis la fermeture de la salle de spectacles en 1990, n'avait connu aucune rénovation. "Cette salle du Casino est l'un des fleurons de notre patrimoine", rappelle le maire, Rolland Castells. "Il était impératif d'intervenir pour la sauvegarder et lui donner la meilleure utilité".

La toiture et les cheneaux se trouvaient dans un état tel que l'étanchéité n'était plus assurée, ce qui entraînait une dégradation des éléments décoratifs intérieurs. Le chantier comprend donc une réfection à l'identique du toit avec le remplacement des ardoises et des paratonnerres. "Les ardoises ne sont pas complètement abîmées mais les crochets sont rouillés et mettent en danger toute la toiture", explique Alain Henninot, le directeur des services techniques. "A la moindre surcharge, avec la neige notamment, ces crochets risquent de casser et de faire tomber les ardoises. Ne changer que les crochets aurait été très fastidieux et au final plus coûteux car les ardoises en place seraient à changer dans dix ans".

Sur les façades, les menuiseries seront renouvelées et, après gommage et patine d'harmonisation, la pierre naturelle retrouvera sont éclat originel. Des enduits muraux à la chaux seront appliqués avant la mise en couleur. Après l'or de la façade du casino et le bleu de celle d'Aquensis, les murs de la salle de spectacle seront teintés de rouge, couleur du rideau de théâtre.

D'un montant de 624 000 euros, cette première tranche de travaux est financée par l'Europe (240 000 euros), l'Etat (112 000 euros), le Conseil Général (100 000 euros) et la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (45 000 euros). Elle sera achevée au cours du deuxième trimestre 2013.

"Il fallait trouver le montage financier qui permettait de ne pas solliciter le contribuable", précise le maire. "Les subventions obtenues sur la première tranche dispensent d'emprunter. deuxième tranche s'effectuera avec un recours limité à l'emprunt grâce à la capacité d'investissement du budget annexe

a restauration a débuté fin : des activités thermales et thermoludiques. : La ville a investi lourdement dans la rénovation des Grands Thermes il y a vingt ans et dans Aquensis il y a dix ans sans que cela ne coûte au contribuable. Aujourd'hui, sans hypothéquer sur les travaux de gros entretien qui pourraient s'avérer nécessaires sur ces deux structures, nous pouvons engager cette opération sur ce budget parce qu'elle est très liée à l'histoire thermale de notre cité".



Des travaux indispensable pour la sauvegarde des éléments intérieurs

La seconde étape concernera la réhabilitation de l'intérieur de l'ancien théâtre, fleuron de l'architecture néo-classique bagnéraise. Avant cela, la Ville de Bagnères-de-Bigorre aura reçu les conclusions de l'étude de positionnement lancée cet été.

"Ce travail, réalisé par le bureau d'études AVEC, a pour objectif de préciser la vocation de la salle, la programmation et le coût des futurs travaux ainsi que l'organisation et le coût de fonctionnement de l'équipement", indique Agnès Lazarevitch, Directrice de l'Organisation et des Moyens de la Ville de Bagnères et de la CCHB. :

"L'étude va également permettre d'identifier les partenariats à nouer pour une optimisation des potentialités de la salle". La Ville a déjà intégré la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Parvis Scène Nationale et le Conservatoire Henri Duparc du Grand Tarbes au comité de pilotage du projet.

Les premières pistes de réflexion ont mis en lumière l'intérêt de garder un plancher plat et une siègerie mobile qui permettra des configurations diverses. L'accueil de spectacles vivants intimistes à petites jauges (350 personnes) sera privilégié mais, avec son hall et sa galerie vitrée ouverte sur la forêt du Bédat, la salle pourra se transformer en un lieu d'exposition unique. Le tourisme d'affaires et l'accueil de séminaires sera également envisagé.

Ces pistes seront approfondies et détaillées dans les semaines à venir mais l'étude a d'ores et déjà déterminé trois spécificités sur lesquelles s'appuyer pour valoriser le lieu : sa qualité architecturale exceptionnelle, sa proximité avec le Bédat et le caractère touristique de la ville de Bagnères.

des entreprises du territoire

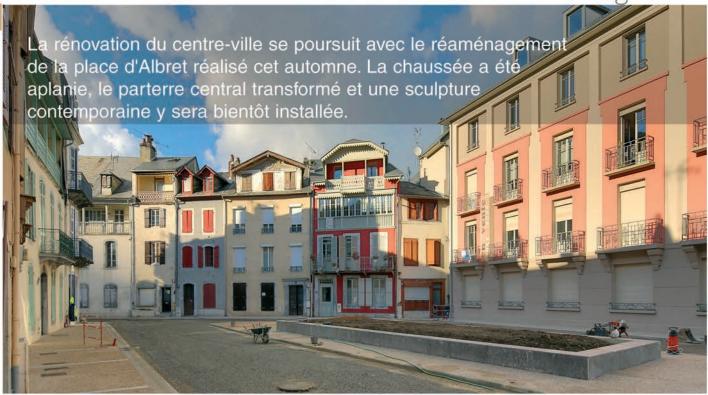
Les travaux de toitures et de façades sont assurés par des entreprises locales.

- façades : Eiffage Construction (Lourdes)
- charpente/couverture : Cazalas (Ordizan)
- paratonnerres : Laumaillé (Lourdes)
- menuiserie : Les Menuisiers Bagnérais (Bagnères)
- peinture : Barta (Pouzac)



"un véritable fleuron de l'architecture néo-classique'

aménagement



LA PLACE D'ALBRET RELOOKÉE

'est l'une des places les plus emblématiques de notre ville. Avec ses bâtisses aux magnifiques galeries et lucarnes, la place d'Albret constitue un ensemble pittoresque particulièrement typique de l'architecture bagnéraise. "C'est une place très intimiste qui concentre un très belle palette

de la variété de l'architecture de notre ville. Elle met en évidence la rénovation de plusieurs façades mais aussi de très belles opérations liées à l'habitat", souligne Rolland Castells. Dans la continuité de la rénovation du centre historique de la ville, débutée en 1998 par la restructuration de la rue Victor Hugo et poursuivie en 2009 autour des halles puis en 2011 au nord de l'ancien bourg, c'est sur la place d'Albret que se sont poursuivis les travaux. Avec le même objectif : rendre au domaine public

sa vocation d'espace partagé et pacifié, lieu de promenade, de découverte patrimoniale, d'animation touristique et commerciale. "Le centre de Bagnères est constitué de rues étroites et de petites places qui ont progressivement été envahies par les voitures", explique Agnès Lazarevitch, ancienne directrice de l'urbanisme et de l'aménagement aujourd'hui directrice de l'organisation et des moyens. "Le bâti, souvent ancien, y est particulièrement élégant mais difficile à apprécier aujourd'hui à cause de l'omniprésence des véhicules et l'étroitesse des trottoirs".

La place d'Albret réaménagée présente une chaussée plate sur toute sa largeur constituée, comme dans toute la zone de rencontre (voir encadré), d'une bande roulante en enrobé et de trottoirs en béton désactivé. Le stationnement a été ramené en bord de chaussée pour faciliter la cohabitation des piétons avec les

> cyclistes et les véhicules. "Nous ne voulons pas interdire la voiture dans le centreville", précise Rolland Castells, "pour ne pas pénaliser les activités commerciales qui souffrent déjà suffisamment de la crise. Je demande donc aux usagers de faire preuve de civisme et de respecter la qualité des lieux". Le parterre central ainsi désencombré sera décoré d'un massif de plantes vivaces. Un érable sera également planté au sud du massif. Au nord de la place, une œuvre contemporaine viendra bientôt compléter ce réaménagement. La

Ville de Bagnères s'est toujours appuyée sur le travail des artistes sculpteurs pour embellir l'espace public, notamment pendant l'âge d'or du thermalisme. Elle a renoué avec cette tradition et lancé une consultation via un appel d'offres public. Parmi les propositions reçues, trois candidats ont d'ores et déjà été sélectionnés. Le choix final du sculpteur sera effectué fin décembre.

A proximité de cette statue, dans le cadre de la création de circuits de découverte du patrimoine (*), sera également installé un totem d'interprétation de l'architecture bagnéraise.

(*) Les circuits de découverte (voir bulletin municipal n°22) verront le jour à l'été 2013. Ils sont conçus sous forme de 11 totems d'interprétations déclinant différentes thématiques (thermalisme, architecture, patrimoine industriel, Chanteurs Montagnards, parcs et jardins...), de panneaux installés sur les monuments les plus signifiants de la ville et de livrets informatifs.

le dispositif de zone de rencontre

Sans interdire l'accès des voitures, la zone

de rencontre limite fortement leur circula-

tion. Elle impose une vitesse maximale de

20 km/h et fait des piétons les usagers prio-

ritaires. Piétons, deux roues et véhicules se

partagent donc l'espace avec une meilleure

sécurité et une plus grande tranquillité, dans le respect mutuel des besoins de cha-

cun. Le dispositif répond très bien aux

besoins de pacification de circulation dans

les zones où la mise en voie piétonne n'est

pas adaptée.

LES MAUVAISES HERBES

ont-elles droit de trottoir ?

Les agents des Espaces Verts n'utilisent plus d'herbicides pour nettoyer l'espace public. Un choix responsable qui nécessite la participation et l'adhésion des Bagnérais.

Q

u'on les appelle "plantes spontanées" ou "herbes folles", les mauvaises herbes poussent et repoussent toujours aux mauvais endroits. Les trottoirs de Bagnères n'échappent pas à la règle.

Depuis quelques mois, de plus en plus de mauvaises herbes envahissent le milieu urbain.

"C'est inévitable puisque nous avons complètement stoppé l'usage des désherbants chimiques sur les trottoirs", explique Jean-Luc Lasson, le responsable du service Espaces Verts et Environnement de la ville. "Certains produits sont encore utilisés mais seulement sur les zones industrielles ou au cimetière et à très faibles quantités".

La Ville de Bagnères a en effet fait le choix courageux d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. "Nous nous devons de protéger la population", souligne Anne-Marie Thalès, adjointe au maire chargée notamment de l'entretien et des espaces verts. "Bagnères est une ville thermale, une ville d'eau, il faut tout faire pour que les herbicides se retrouvent le moins possible dans les cours d'eau et dans les nappes souterraines." Les polluants ont donc été remisés au placard et

avec eux les masques, les lunettes, les bottes et les combinaisons étanches qu'utilisaient les agents pour faire disparaître les mauvaises herbes. Ils sont remplacés par des binettes, des sarclettes et beaucoup "d'huile de coude". Avec les herbicides, il suffisait de mobiliser quatre agents pendant trois semaines en avril puis en octobre pour faire disparaître les herbes folles des trottoirs, des bordures et des caniveaux pour toute l'année. Aujourd'hui, la tâche est beaucoup plus compliquée. "Les solutions alternatives ont leurs limites", concède Anne-Marie Thalès. "Le désherbage à la main demande beaucoup plus de temps, plus d'agents et doit être répété plus souvent. Mais c'est un choix."

Les produits biologiques n'existant pas encore, la Ville a bien tenté d'innover avec l'utilisation du désherbeur thermique mais ce brûleur de mauvaises herbes qui fonctionne au gaz s'est avéré très énergivore et finalement peu efficace. "On s'est rendu compte que la chaleur du brûlage provoquait des levées de dormance de certaines plantes et les faisait repousser encore plus vite", explique Jean-Luc Lasson.

Désherber devant chez soi, un geste citoyen

>> L'arrachage à la main reste donc la seule alternative valable. Et pour alléger la lourde tâche des agents municipaux, accentuée par le développement des zones pavillonnaires, la Ville encourage la participation active des habitants. "Chacun d'entre nous est responsable de la propreté de son pas de porte et du trottoir au droit de sa propriété", rappelle Anne-Marie Thalès. "De même que nous balayons et déneigeons devant chez nous, prenons l'habitude d'enlever régulièrement les quelques herbes qui poussent sur notre trottoir".

Au delà de la contribution citoyenne, la clé du problème des mauvaises herbes est ailleurs. Arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires est une chose, en accepter les conséquences en est une autre. Un trottoir sur lequel poussent quelques pissenlits doit-il être encore considéré comme sale et négligé alors que la non-utilisation des produits est perçue comme propre et responsable ? Pour faire évoluer cette question de perception de la propreté, la commune mise aussi sur les plus jeunes. Elle a sollicité l'aide du CPIE Bigorre-Pyrénées (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui interviendra dans les classes élémentaires au cours de l'année 2013. "Ce travail de sensibilisation des enfants est primordial", explique Fabrice Loos, éducateur à l'environnement du CPIE, "parce qu'ils sont toujours très réceptifs aux questions environnementales. Ils se sentent rapidement concernés et deviennent naturellement des moteurs du changement". Les enfants pourront constater in situ la nécessité de modifier nos comportements. "Tolérer les mauvaises herbes. c'est préserver la biodiversité", rappelle Fabrice Loos. "C'est aussi redécouvrir les attraits oubliés de certaines plantes. Le plantin (photo ci-dessous) a par exemple des vertus apaisantes contre les pigûres d'insectes. Il est trés apprécié des oiseaux qu'on aime voir en ville et plaît aux enfants, qui se servent de la fleur en épi comme projectile à lance-pierres".

Entre trottoirs immaculés ou risques pour l'environnement et la santé, la municipalité a tranché. Et vous ?



"Tolérer les mauvaises herbes, c'est préserver la biodiversité ", rappelle Fabrice Loos. "C'est aussi redécouvrir les attraits oubliés de certaines plantes. Le plantin (photo ci-contre) a par exemple des vertus apaisantes contre les piqûres d'insectes ."

Pesticides, attention danger

La France est le premier consommateur européen de pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), le quatrième au niveau mondial derrière les Etats-Unis, le Brésil et le Japon. Les pesticides sont utilisés à 95% pour l'agriculture, à 3% par les jardiniers amateurs et à 2% pour l'entretien des espaces publics et des voies de transport. De nombreuses études ont démontré l'omniprésence des pesticides dans notre environnement : dans l'air, dans les cours d'eaux et les eaux souterraines, dans l'eau du robinet, dans notre alimentation et jusque dans nos organismes. En 2009, dans le bassin Adour-Garonne, 98 % des points de suivi des cours d'eau et 53 % des points en eau souterraine présentent une contamination par les pesticides. (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Les risques pour la santé

Les risques liés aux pesticides relèvent du contact du produit avec la peau mais aussi de l'inhalation ou de l'ingestion. Les répercussions sont alarmantes : allergies, brûlures, maux de têtes, vomissements, asthme mais aussi, en cas d'exposition prolongée, baisse de la fertilité, déficits immunitaires, maladies des nerfs et du cerveau, développement de cancers

Des conseils pour les particuliers

En 2013, la Ville de Bagnères éditera un guide à destination des particuliers : des conseils pour utiliser les produits chimiques à moindre risque et, surtout, des techniques alternatives à l'utilisation des pesticides au jardin (paillage, plantes couvresol... etc.) Une fiche pratique réalisée par le Contrat de Rivière du Haut-Adour est déjà disponible. Vous pouvez la télécharger sur :

www.crhautadour.com/documents/ depliant_1_phyto.pdf

Occupation du domaine public : pensez à demander une autorisation



Les travaux impactant l'espace public nécessitent l'obtention préalable d'une autorisation de la mairie. Pour ce faire, il vous faut remplir un formulaire à retirer au service Urbanisme et Aménagement, bureau "Gestion du Domaine Public" ou à télécharger sur le site internet de la ville : www.ville-bagneresdebigorre.fr et le renvoyer au moins dix jours avant la date envisagée de début des travaux. Ce formulaire de demande doit être accompagné d'un plan et d'un descriptif précis des travaux projetés. Attention, cette demande ne vaut pas une autorisation.

Service Urbanisme et Aménagement Gestion du Domaine Public Gilles Hachard 6 rue Emilien Frossard 05 62 95 87 60 ■

Le SARAPP installé à la Maison Emploi-Formation

Une antenne de proximité du SARAPP (Site Antenne Rurale de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée), gérée par le GRETA des Hautes-Pyrénées, est installée à la Maison Commune Emploi-Formation (MCEF) des Vallées et du Piémont des Hautes-Pyrénées, à Bagnères, depuis octobre. Les locaux, précédemment occupés par le CIO de l'Education Nationale sont mis à disposition gracieusement par la Ville de Bagnères. Le SARAPP propose des formations à des demandeurs d'emploi ou des salariés d'entreprises pour des remises à niveau ou pour accéder à des connaissances nouvelles.

Renseignements: 05 62 53 14 13



Atelier "équilibre et prévention des chutes"

Le CCAS envisage la mise en place, en direction des seniors, d'un atelier "équilibre et prévention des chutes" animé par un kinésithérapeute.

Les séances auraient lieu une fois par mois, le jeudi matin de 10h30 à 11h30, au dojo Apollo (rue Georges Lassalle).

Renseignements et inscriptions : CCAS 28 rue de la République, 05 62 91 06 41

La police municipale

passe au PV électronique

Fini le timbre-amende glissé sous le parebrise, la police municipale de Bagnères-de-Bigorre est désormais dotée du dispositif de procès verbal électronique (*Pve*). Avec le PVe, les agents constatent et relèvent les infractions au stationnement et au code de la route par le biais d'un appareil numérique



portable. Les données de l'infraction sont télé-transmises directement au Centre national de traitement des infractions routières situé à Rennes, le propriétaire du véhicule étant identifié par le Système d'immatriculation des véhicules (SIV). L'avis de contravention est ensuite édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation. Dorénavant, seul le Centre national de traitement des infractions routières est habilité à traiter les demandes de contestations éventuelles. Ces dernières ne sont plus recevables en Mairie. Les policiers municipaux de Bagnères continueront néanmoins de prévenir les contrevenants verbalisés qu'une infraction a été relevée à leur encontre en leur déposant des billets informatifs (non contractuels et non obligatoires).

Décès de Henri Batarec

Henri Batarec nous a quitté à l'âge de 86 ans. Professeur en faculté de chirurgie dentaire, il avait pris sa retraite à Bagnères et siégé au Conseil Municipal de 1995 à 2001.

La Municipalité présente à son épouse (née Capdevielle) et à sa famille ses très sincères condoléances et conserve de lui un souvenir ému.

Bagnères, ville-étape du Tour : 3ème édition du Salon du Livre de France 2013



a centième édition de la Grande Boucle passera dans notre ville. Bagnères-de-Bigorre accueillera en effet l'arrivée de la 9ème étape du Tour, le dimanche 7 juillet.

Depuis 1952, c'est la onzième fois que la cité thermale est villeétape du Tour de France.

"Qu'on aime ou pas le Tour de France, accueillir une arrivée, ça ne se refuse pas", explique Rolland Castells, le maire de Bagnères et président de la CCHB. "C'est une chance pour la ville et pour la vallée, compte tenu du retentissement médiatique et du flux de passage qu'il occasionne. Les retombées sont forcément positives et c'est un spectacle entièrement gratuit pour tous".

Partis de Saint-Girons, les coureurs entreront dans la vallée par la Hourquette d'Ancizan. A Payolle, on se réjouit de cette nouvelle édition. "Le Tour, c'est toujours une bonne chose pour nous", souligne Thierry D'Hoker, propriétaire du camping des 4 Véziaux, "on a beaucoup de monde, surtout quand il fait beau".

Après cette 9ème étape, une journée de repos est prévue après le transfert de la course en Loire-Atlantique. Une coupure qui encouragera peut-être les spectateurs-suiveurs à prolonger leur séjour en Haute-Bigorre.



Pyrénéen

Gros succès cette année encore pour le Salon du Livre Pyrénéen, dont la troisième édition s'est déroulée début octobre au Relais de Pyrénées. Près de 2 000 visiteurs ont été accueillis sur le week-end. Lecteurs, collectionneurs et amoureux du livre et des Pyrénées sont venus nombreux pour rencontrer la centaine d'auteurs présents sur les stands et participer aux animations (conférences, spectacle, projection de film, expositions photos... etc.)

Trois prix ont été décernés :

- le Prix du livre pyrénéen :

"Au delà de la patrie - Enlla de la patria, Exil et internement en Roussillon (1939-1948)", édité par les Archives Départementales des Pyrénées Orientales.

le Prix du guide pyrénéen :

"Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées", par Nature Midi-Pyrénées, avec la participation de l'antenne locale Nature Midi-Pyrénées de Bagnères, aux éditions Delachaux et Niestlé.

le Prix littérature/essais Pyrénées :

"Mon enfance sauvage", par Djalla-Maria Longa, aux éditions Glénat.



Recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), les Bagnérais recevront la visite d'agents recenseurs recrutés par la ville, entre le 17 janvier et le 16 février 2013.

Munis d'une carte professionnelle tricolore contenant leur photo et signée du maire, les enquêteurs vous distribueront deux questionnaires : une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le foyer. Une notice explicative vous aidera à répondre aux questions.

Journée-rencontre des acteurs patrimoine des Hautes-Pyrénées

En partenariat avec le Conseil Général, l'association Patrimoine des Hautes-Pyrénées a organisé une journée de rencontre départementale des acteurs du patrimoine, le 16 novembre, à Bagnères.

La matinée était consacrée à une table ronde suivie d'échanges avec les participants sur le thème : " De l'inventaire à la valorisation du patrimoine ". En début d'après-midi, Rolland Castells, maire de Bagnères et Agnès Lazarevitch, directrice de l'organisation et des moyens, ont présenté la politique de promotion du patrimoine de Bagnères. Des circuits de visites ont ensuite été organisés, dans la ville, sur les thématiques des jardins privés, de l'architecture thermale, des cercles littéraires ou encore de l'initiation à l'inventaire du patrimoine.

Plus d'informations : http://patrimoine.hpy.free.fr

Cirque et boules lyonnaises

au programme des **Tickets-Sports**

Deux nouvelles activités sont proposées cette année dans le cadre des Tickets-Sports: le cirque et les boules lyonnaises. Expérience motrice, expressive et créative, les arts du cirque favorisent l'intégration des apprentissages, la confiance en soi et la cohésion de

Le dispositif "Tickets-Sports" est mis en place par l'équipe du service des sports pendant les vacances scolaires. Il permet aux jeunes Bagnérais de pratiquer des activités sportives encadrées par les éducateurs municipaux, à des tarifs très abordables.

Les disciplines au programme sont nombreuses: tennis, badminton, danse, gymnastique, golf, sports collectifs, pelote basque, tennis de table, pétanque, hockey en salle mais aussi VTT, ski alpin, escalade, accrobranche (...) et maintenant arts du cirque et boules lyonnaises

Tarif:

2 euros par demi-journée d'activités Inscriptions:

Elles s'effectuent désormais en ligne, sur www.ville-bagneresdebigorre.fr, avant le début des vacances.

Les personnes ne disposant pas d'Internet à domicile ou souhaitant se faire aider peuvent venir remplir le for-



mulaire en ligne :

- au Service des Sports (05 62 91 16 13) ou à l'Espace Public Informatique (à l'Espace Maintenon, 05 62 95 36 99) Vacances scolaires concernées :

- en février, une semaine d'activités sportives à la neige et en gymnase.
- en avril, 2 semaines de sports de pleine nature, jeux de raquettes et activités en gymnase.
- en juillet, 3 ou 4 semaines de sports de pleine nature, jeux de raquettes et activités en gymnase.
- à la Toussaint, une semaine de sports de pleine nature, jeux de raquettes et activités en gymnase.

Service des Sports rue Hount Blanque 65200 Bagnères-de-Bigorre 05 62 91 16 13

service.sports@ville-bagneresdebigorre.fr

La Gespe

accompagne les musiciens locaux

à l'AlamZic



naugurée en février dernier, la salle de musique amplifiée "L'AlamZic" a déjà permis quelques concerts mémorables. Dès 2013, ce nouvel équipement deviendra également un lieu de répétition et d'accompagnement artistique pour les musiciens et les groupes locaux.

La Ville de Bagnères-de-Bigorre a en effet signé avec la Ville de Tarbes une convention de partenariat qui prévoit des interventions pédagogiques de la scène de musiques actuelles de La Gespe à l'AlamZic. Cela se traduit par un dispositif complet qui

passe par :

- des sessions d'accompagnement artistique très techniques (rythmique, harmonie, travail sur la voix, lumière, accordage des instruments, présentation sur scène, développement des compositions et de l'écriture... etc.), avec passage en studio d'enregistrement
- un accompagnement sur le plan administratif et en matière de communication, via le Point Info Rock de La Gespe, centre de ressources, de conseils et d'échanges (aide au montage de projets, rencontres avec différents acteurs des musiques actuelles...etc.).

Un premier atelier s'est déroulé le 22 novembre dernier à l'AlamZic, en présence de Pierre Domengès, directeur artistique de La Gespe et Marion Magnan, animatrice du Point Info Rock. Julien et Ludovic, du groupe Autostop, ont ainsi pu bénéficier de conseils administratifs, notamment sur les questions liées à la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique) et Nicolas, chanteur du groupe Lafcadio, s'est informé sur la diffusion : contact avec les maisons de production, relais de vidéos... etc.

Une journée de simulation de live devant des professionnels sera bientôt programmée, pour tous les groupes qui le souhaitent. Elle permettra d'établir les besoins spécifiques de chaque groupe, de chaque artiste et d'organiser avec précision les étapes de l'accompagnement.

RÉSERVEZ VOS PLACES...

La saison culturelle de la Halle aux Grains se poursuit avec du théâtre pour toute la famille, de la musique classique... A vos agendas!

Lundi 24 Décembre

14h30 Halle aux Grains

Spectacle familial / Conte rock'n

« Givrés ou givrés pas », par la Cie : **Rends-toi Conte**

Une nuit d'hiver Antigel a froid, si froid qu'elle ne peut pas dormir. Elle trouve refuge dans la cuisine où un bon chocolat chaud devrait la réchauffer. C'est sans "conter" l'arrivèe du professeur Verglagla et de son assistant Marcel, qui vont entraîner la petite frileuse dans un tourbillon d'histoires dignes des plus grandes explorations... Mais sauront-ils la réchauffer ?

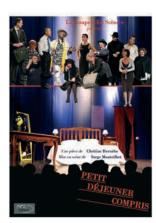
Ce spectacle est offert par la municipalité dans le cadre des animations de Noël

Vendredi 18 Janvier 20h30 Halle aux Grains

« Petit-déjeuner compris », par la troupe En Scène

Une chambre d'hôtel est un lieu de passage, le témoin des histoires des êtres qui l'ont habitée. "Petit déjeuner compris" nous : raconte ces moments cocasses, drôles, tendres ou cruels, ces instants de vie émouvants, parfois cyniques, dont cette chambre a été témoin, à travers les hommes et les femmes qui y ont séjourné l'espace d'une nuit, d'une journée, d'un instant. Une trentaine de personnages à interpréter, une vraie richesse pour les acteurs de la troupe tarbaise En Scène.

Adultes: 12 euros; groupes, jeunes (-25 ans), étudiants, demandeurs d'emploi : 8 euros; enfants (-12 ans): 5 euros.



Mardi 12 février

20h30 Cinéma Le Maintenon

(en partenariat avec la FOL 65) Virginie Komaniecki, conteuse

Sa rencontre avec les compagnies théâtrales « Le théâtre du mouvement » et « Le théâtre du fleuve » pose les fondations d'un travail artistique qui ne cessera de s'affiner. Depuis, elle trace son chemin entre l'écriture, le jeu théâtral et l'animation d'ateliers. Son travail est à l'épure, à la recherche de l'essentiel, de l'émotion brute et juste. Elle développe un conte incarné, spontané, porteur de sens et d'émotion...

Adultes: 12 euros; groupes, jeunes (-25 ans), étudiants, demandeurs d'emploi: 8 euros; enfants (-12 ans): 5 euros.

Vendredi 22 février

20h30 Halle aux Grains

« L'ombre de ce que nous avons été » de Luis Sepulveda, par la Cie **Burloco Théâtre**

C'est une adaptation d'une fable politicoburlesque de l'auteur chilien Luis Sépulveda. Dans un quartier populaire de Santiago, trois hommes attendent un mystérieux révolutionnaire « le spécialiste ». Il a convoqué ces militants de gauche, de retour d'exil trente-cinq ans après le coup d'état de Pinochet, pour participer à une action... Adaptation en solo d'une comédienne, conteuse protéiforme et maîtresse de métamorphose.



Dimanche 3 mars

16h30 Halle aux Grains

Théâtre familial « Sissi Pieds Jaunes », par le Théâtre des Chimères

Lionel, originaire du Brésil, est un petit garçon adopté. Il ne se sépare jamais de Méli sa poupée, sa confidente, parfois même sa conseillère, qu'il a ramenée avec lui de son pays. Lionel voudrait parler toutes les langues pour être compris dans le monde entier. D'ailleurs, il en a inventé une « le pacanaima » : une langue secrète qu'il partage avec Méli. Ses parents s'inquiètent, surtout sa mère, car Mme Defavet l'institutrice, a déjà suggéré le passage en classe spécialisée pour qu'il apprenne à lire et à écrire normalement !

Tarif unique: 8 euros, gratuit pour les moins de 16 ans.



des contes, un hommage à Léo Ferré, de la danse à ciel ouvert,

Samedi 20 avril 20h30 centre-ville (rendez-vous Allées des Coustous)



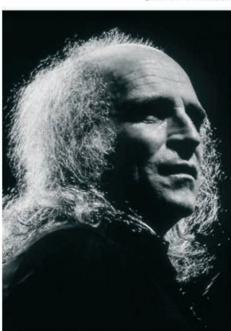
Where is my place », par la Cie Clo Lestrade

Prendre cette interrogation au pied de la lettre en investissant, sous la forme d'une mise en scène patrimoniale des places de la ville pour peut-être trouver la sienne. La chorégraphie s'organise très librement à la façon des Fioretti de Saint - François d'Assise, petites fleurs en forme de contes, que l'on voudra plutôt profane que sacrés, joyeux assurément. Il y aura Don Juan, Juliette cherchant son Roméo, l'homme désarroyé et quelques autres encore. La pièce se veut émanciper des aléas du climat, pouvant être présentée, comme le prêt-à-porter, au printemps, en été, à l'automne et en hiver. Danseurs, comédiens, plasticiens, musiciens se comportent comme autant de compagnons réalisant leur oeuvre artistique, mais aussi artisanale, car il s'agira pour chacun de produire éclairages et son à « l'huile de coude »...

Tarif à déterminer.

Vendredi 8 mars 20h30 Halle aux Grains

Musique « Lareine chante Ferré », par le Conservatoire Henri Duparc du Grand Tarbes



A l'occasion du 20ème anniversaire de sa mort, cet hommage à Léo Ferré est un des projets que le Conservatoire met en oeuvre avec la participation de l'Orchestre Symphonique du Conservatoire Henri Duparc qui invite :

- Eric Lareine, chanteur, auteur, interprète, improvisateur toulousain;
- Le Trio Jazz du Conservatoire : Pierre Dayraud (percussions), Laurent Carle (piano), Jean-Michel Hequet (contrebasse);
- HMP (Huss Maschinen Projek) en partenariat avec La Gespe;
- Orchestre Symphonique du Conservatoire Henri Duparc du Grand Tarbes sous la direction d'Alain Perpetue, directeur du Conservatoire.

Adultes: 12 euros; groupes, jeunes (-25 ans), étudiants, demandeurs d'emploi: 8 euros; enfants (-12 ans): 5 euros.

(Stage musical du 5 au 8 mars)

(date à déterminer)

17h Eglise Saint-Vincent

Musique Quatuor Isatis

Ce jeune quatuor à cordes composé de jeunes musiciens de l'Orchestre National du Capitole fera vibrer les cordes de ses instruments autour d'un programme varié.

- Julia Raillard : Violon - Guilhem Boudrant : Violon
- Maïlys Cain : Alto
- Sébastien Laurens : Violoncelle

Adultes: 12 euros; groupes, jeunes (-25 ans), étudiants, demandeurs d'emploi: 8 euros; enfants (-12 ans): 5 euros.



Renseignements / réservations

Centre culturel municipal 05 62 95 49 18 centre.culturel@ville-bagneresdebigorre.fr

MAJORITÉ MUNICIPALE

e temps passe vite, très vite et le mandat municipal en cours connaîtra son terme en mars 2014. La Majorité Municipale est fière de son bilan. Les réalisations ont été nombreuses et de qualité. Tout ce que nous avions prévu ne sera pas forcément terminé mais sera largement engagé et avancé. Malgré la crise, malgré les diminutions des aides des autres collectivités, Conseil Général et Conseil Régional, malgré le retrait de l'Etat sur certaines politiques, la ville de Bagnères a réussi à maintenir ses différentes actions tout en amorçant une diminution de la fiscalité.

Les dernières décisions prises par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre et les communes, évoquées dans le présent bulletin, renforcent l'esprit et la solidarité intercommunale. Pour l'avenir certains investissements, certaines politiques, assumés par Bagnères seule, seront portés collectivement.

L'axe Bagnères/Campan s'est considérablement renforcé, les deux communes travaillent ensemble, pour un développement touristique harmonieux, toutes saisons. La cohésion de la Communauté de Communes dépend en grande partie de cette qualité relationnelle. Mais, il faut toujours être vigilant car il y a encore quelques « revanchards » (fort heureusement une espèce en voie de disparition.....) écartés des responsabilités par le suffrage universel depuis deux décennies qui n'aiment pas cette paix retrouvée entre élus valléens. Qui aurait imaginé il n'y a pas si long temps qu'une Campanoise, Claudine Padroni/Bourdieu, soit Présidente de L'Office de Tourisme, et que Rolland Castells soit le Président, lui un Bagnèrais, du Syndicat de la Station du Tourmalet ? C'est le résultat de l'écoute et de la concertation, c'est le fruit de la réflexion et du travail.

La Majorité Municipale a fait son travail avec énergie et détermination, en donnant le meilleur d'elle-même avec une très grande disponibilité au service de la cité et de ses administrés. Rolland Castells, qui en 2014 aura l'âge qu'avait son prédécesseur, Eugène Toujas, pour son premier mandat, conduira la liste de la Majorité sortante, épaulé de Jean-Bernard

Sempastous son premier Adjoint et d'une bonne partie des élus actuels. Cette liste sera complètée de façon très ouverte et sera totalement indépendante des formations politiques. Elle permettra à des personnes, de sensibilités diverses, qui souhaitent s'investir et travailler pour notre ville de nous rejoindre. Il ne leur sera pas demandé de justifier leurs origines bagnèraises, plus que centenaires comme pour un candidat déclaré, ou politiques... Nous proposerons une équipe pour servir, loin du tumulte des guerres de succession d'un certain parti politique, loin de la lutte pour le contrôle d'une certaine section, avec au final une quarantaine de voix exprimés... et la légitimité qui en découle... pour un autre parti.

OPPOSITION

ors du dernier conseil municipal, le transfert des compétences « culture » et « sport » vers la CCHB (communauté de communes de la Haute Bigorre) a été voté à l'unanimité car il concerne des équipements de la ville de Bagnéres largement utilisés par l'ensemble des usagers du territoire communautaire.

Par contre, le projet de transfert des compétences « école » et « CCAS » (centre communal d'action sociale) nous parait inopportun et nous comprenons les inquiétudes des communes concernées, car ces services touchent au lien social- atout primordial dans les communes rurales- qui risque de disparaitre définitivement.

Cependant, nous n'avons pas voté la mutualisation des services (direction de l'organisation et des moyens, direction financière, ressources humaines, services techniques.....) de la ville de Bagnères et de la CCHB. Nous manquons de lisibilité sur les conséquences financières tant pour la ville que pour la CCHB et nous craignons que cette nouvelle répartition de la charge de travail se fasse au détriment de Bagnères. De plus, actuellement, le président de la CCHB est aussi le maire de Bagnères, mais qui peut dire qu'aux prochaines élections ce sera toujours le cas ? Que deviendront les services et le pouvoir de décision du maire de Bagnères ?

Il ne s'agit pas de refuser l'évolution des structures de notre territoire dans le cadre de la décentralisation, mais nous pensons qu'il faut conserver la force et les moyens des assemblées municipales qui sont les remparts de notre démocratie locale.

Michel Bouteiller ayant quitté le conseil municipal, il est remplacé par Michel Martin. Alain Pujo devient le référent de la liste « Bagnères Solidaires»



La Mongie fait place aux piétons



es services techniques de la commune ont profité de la saison estivale pour effectuer des aménagements à La Mongie. L'accès aux parkings et la circulation des piétons ont ainsi été réorganisés. Une voie piétonne matérialisée par du mobilier urbain permet dorénavant de relier le haut de la station à la Grenouillère. Large d'environ deux mètres, ce couloir protégé permet aux familles de se déplacer facilement, de transporter du matériel et d'accéder aux pistes en toute sécurité.

Rappelons que si le domaine skiable est géré par le syndicat intercommunal de la station du Grand Tourmalet, c'est toujours à la Ville de Bagnères qu'incombent l'entretien et l'aménagement des voies publiques de la station. Toujours pour mieux structurer l'espace, les places de stationnement du parking des Monges ont été tracées au sol et l'entrée du parking du Castillon a été réaménagée, ce qui facilite la circulation des autocars.

La gestion de l'éclairage public a également été modifiée avec le remplacement, peu à peu, des anciens appareils par des équipements à la fois plus performants et moins énergivores. (A noter que l'éclairage est réduit sur la station au cours des périodes à faible affluence).

Le 6 décembre dernier, les services de la ville ont réuni les socio-professionnels afin de leur présenter les orientations d'aménagements de la station pour les années à venir.



Des nouveautés sur les pistes

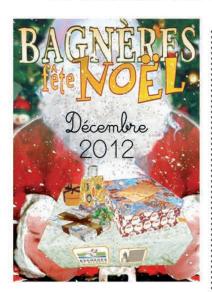
Le Grand Tourmalet a également profité de l'été pour effectuer des travaux d'aménagement. Sur le secteur du Pourteilh, la surface skiable a été doublée. Le nouveau télésiège est passé à six places et 42 enneigeurs ont été installés sur les pistes Beauté et Marmottes.

Un nouveau tapis d'embarquement a été mis en place au télésiège de la Chapelle ainsi qu'un tapis à bande sur le secteur de la Laquette, en remplacement de deux téléskis débutants.

Côté accueil des skieurs, des points d'info ont été installés à proximité des billetteries, avec mise à disposition de tablettes pour recharger son forfait directement en ligne, sans passer par les caisses.

Bagnères fête Noël

L'Association des Commerçants et Artisans Bagnérais et la Ville de Bagnères-de-Bigorre vous proposent des animations, pour petits et grands, pendant tout le mois de décembre. Les derniers rendez-vous du mois... A vos agendas!



Balades à dos d'ânes

par Plat'Anes, départ de la médiathèque Samedi 22 décembre, 14h-17h Dimanche 23 décembre, 14h-17h

Marché de Noël

par les commerçants, devant Monoprix Du 1er au 24 décembre

Rencontre avec le Père Noël

en centre-ville Samedi 22 décembre, 10h-13h / 16h-19h Dimanche 23 décembre, 10h-13h / 16h-19h Lundi 24 décembre, 10h-13h / 16h-19h

Atelier maquillage et sculpture de ballons

par les commerçants, devant Monoprix Samedi 22 décembre, 10h-12h par les commerçants, sous la halle Dimanche 23 décembre, 10h-12h Lundi 24 décembre, 10h-12h

Manèges

au jardin des Vignaux Du 21 décembre au 6 janvier

Promenade en calèche avec le Père Noël

en centre-ville (gratuit) Du 21 au 25 décembre, 14h-17h30

Balades avec chiens de traineaux

Offert par la municipalité au jardin des Vignaux Samedi 22 et dimanche 23, 14h-17h30

Balades à dos de poney

Par le centre équestre municipal Offert par la municipalité au jardin des Vignaux Du 26 au 28 décembre, 14h-17h30

Cinéma à 1

"Jean de la Lune", au Maintenon, Samedi 22 décembre, 14h30 et 17h "Les Mondes de Ralph", au

Maintenon, Samedi 29 décembre, 14h30 et 17h

Déambulation de mascottes

par les commerçants, en centre-ville Samedi 22 décembre, 10h-13h / 16h-19h

Marché de l'Avent

par le Rotary Club, sur les Coustous Dimanche 23 décembre, 9h-20h

Concert de Noël

Par le Choeur de Femmes, le Choeur d'Enfants et les Chanteurs Montagnards à l'église St-Vincent Dimanche 23 décembre, 17h (8 euros, gratuit pour les -16 ans) Spectacle pour enfants "Givrés ou pas Givrés" gratuit (offert par la Municipalité) et goûter (offert par Carrefour Market), à la Halle aux Grains Lundi 24 décembre, 14h30

Cabaret-théâtre "Framboise et Marcel" gratuit (offert par la

Municipalité) par la Cie Hipotengo, à la salle des jeunes de Clair Vallon Apéro offert par la municipalité

Mercredi 26 décembre, 18h15

Vin chaud avec ambiance musicale

Offert par la municipalité, sur les Coustous Vendredi 28 décembre, 18h

Concert des Blackstones (rock)

sur les Coustous, gratuit (offert par la Municipalité) Lundi 31 décembre, 17h-20h

L'Association des Commerçants et Artisans Bagnérais propose également des animations musicales et une loterie de Noël.

Et Tout au long de l'année

Quelques dates à retenir

De février à décembre 2013

20ème anniversaire de l'Opération Façades Expo, concours photos, spectacles...

Mardi 12 février

Carnaval des écoles

Du 9 au 24 mars

Printemps des Poètes

Du 9 au 11 mai

Rencontres Lycéennes de Vidéo

Du 1er au 22 juin

Spectacles de danse des élèves centre culturel (jazz le 1er, danse africaine et djembe le 8, classique le 15 et contemporaine le 22)

Samedi 1er juin

La Déambule

Dimanche 7 juillet

Arrivée de la 9ème étape du Tour de France à Bagnères

Dimanche 14 juillet

Spectacle pyrotechnique et soirée musicale

Du 15 au 27 juillet Festival Piano Pic

Samedi 3 et dimanche 4 août Week-end des Arts de la Rue

Jeudi 15 août

Fête folklorique des Chanteurs Montagnards

Du 16 au 18 août

Festival A Voix Haute

Dimanche 25 août

Fête Pastorale

Début octobre

Salon du Livre Pyrénéen

